

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 novembre 2025

Le parcours de soins officinal, un accès aux soins facilité et un réel service rendu pour les patients

Alors que 9 Français sur 10 ont déjà sollicité leur pharmacien pour un problème de santé courant, une expérimentation inédite a été mise en place en Gironde. Objectif : faire de la pharmacie d'officine une véritable porte d'entrée dans le système de soins pour les maux du quotidien.

Fluidifier l'accès aux soins, désengorger les cabinets médicaux et les urgences, optimiser le bon usage des médicaments, autant d'enjeux adressés par le Parcours de Soins Officiel (PSO), une initiative de recours aux professionnels de santé de proximité soutenue par le Collectif PSO (Leem, NèreS, USPO).

Le PSO – Parcours de Soins Officiel – débute à la pharmacie d'officine. En fonction de la situation du patient qui se présente, le pharmacien dispense son conseil, délivre des médicaments sans ordonnance selon le besoin et/ou réoriente vers un autre professionnel de santé.

Le principe : permettre aux pharmaciens d'officine, dans un cadre sécurisé, de prendre en charge certaines pathologies courantes sans recours systématique au médecin, avec traitement si nécessaire.

En ligne de mire trois objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins dans les territoires
- Éviter des consultations médicales et libérer du temps aux médecins
- Générer des économies.

Une expérimentation concrète en Gironde

Après avoir mis en place les protocoles « angine » et « cystite » (désormais généralisés), la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Ouest Gironde s'est engagée en 2025, en partenariat avec l'USPO, dans une nouvelle expérimentation autour de la rhinite et rhino-conjonctivite allergique.

Encadrée par un protocole de coopération avec délégation de tâche, cette expérimentation mobilise médecins et pharmaciens autour d'un arbre d'orientation clinique validé par le CNP (Conseil National Pharmaceutique). Cet arbre décisionnel, conçu pour guider la prise en charge du patient, permet la dispensation par le pharmacien de médicaments aujourd'hui soumis à prescription médicale obligatoire, dans le cadre prévu par le protocole.

Sur la période d'avril à septembre 2025 :

- 115 patients ont été pris en charge au sein des 7 pharmacies engagées dans le dispositif conformément aux recommandations du protocole.
- Des produits conseils en plus des médicaments dispensés sur ordonnance ont été délivrés dans 18% des cas.
- Moins de 2 produits ont été dispensés en moyenne pour chacun des actes.
- Aucune réorientation vers le médecin délégué ou traitant n'a été nécessaire et aucun incident notable ni effet indésirable n'a été remonté.

Les pharmaciens ont été satisfaits par ce protocole qu'ils ont trouvé facile à mettre en place et qu'ils ont perçu comme un vrai bénéfice dans leur pratique quotidienne en termes de service médical rendu.

Pour tous, le protocole a participé à l'amélioration de l'accès aux soins des patients qui ont apprécié ce service.

Ces résultats démontrent que le pharmacien constitue une porte d'entrée efficace dans le système de santé et qu'à l'avenir, l'évolution des modalités d'accès à certains médicaments pourrait lui permettre de répondre encore mieux aux besoins exprimés au comptoir.

Une nouvelle organisation des soins au service des territoires

Porté par un collectif réunissant pharmaciens, industriels et professionnels de santé, le PSO renforce la place du pharmacien comme acteur de premier recours. Le maillage pharmaceutique et l'amplitude d'ouverture des officines permettent un accès aux soins facilité à tous les patients, notamment dans les zones de désertification médicale.

Il s'inscrit dans une dynamique de coopération entre professionnels, en s'appuyant sur les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), avec un objectif clair : un parcours de soin fluide, sécurisé et centré sur les besoins du patient.

Une prise en charge plus efficiente, un levier d'économies pour le système de santé

Le parcours de soins officinal est une solution simple, rapide et sûre, qui répond à un besoin réel : plus de 8 Français sur 10 estiment que certaines pathologies ne nécessitent pas de consulter un médecin en premier recours¹.

Une enquête réalisée auprès des pharmacies d'officine² a permis ainsi d'identifier plusieurs pathologies/maux du quotidien pour lesquels on constate des demandes régulières des patients et pour lesquelles les options thérapeutiques existantes disponibles sans ordonnance ne sont pas suffisantes. Parmi eux : l'allergie.

L'étude *Care Factory*³ chiffre à 39 millions d'euros par an les économies potentielles pour la prise en charge de l'angine, et jusqu'à plus de 500 millions d'euros pour la rhino-conjonctivite allergique. Ces économies s'accompagnent d'un gain de temps médical et d'une amélioration de l'efficience des soins.

¹ Enquête Harris Interactive de septembre 2022 commandée par le Collectif PSO

² Enquête menée par l'USPO auprès des pharmaciens d'officine en avril 2024

³ Etude Care Factory novembre 2020 menée à la demande du think tank Leem /OCAM

À propos du Collectif PSO

Le Collectif PSO réunit NèreS, représentant les laboratoires pharmaceutiques qui produisent et commercialisent des produits de santé et de prévention de premier recours disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires), le Leem, organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France et l'USPO (Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine), syndicat représentatif de la profession de pharmacien d'officine. Ensemble, ils œuvrent à une meilleure organisation du 1er recours, fondée sur l'expertise pharmaceutique.

Contacts presse

LEEM - Virginie PAUTRE - 06 31 86 82 70 - vpaute@leem.org / Julien GOUGEROT - 06 08 97 50 49 - jgougerot@leem.org

NèreS - Maxime BARLIER - 06 72 19 09 47 - barlier@vianova-rp.com

USPO - Charlotte RIBEIRO LOPES - 07 59 50 78 81 - ribeirolopes@uspo-paris.fr